



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON


 MAIRIE  
DE  
**MARCILLAC - VALLON**  
12330

## TRANCHE 4 – ECLAIRAGE PUBLIC

Actualisée le 05/12/2023

### Points clés

|   |   |
|---|---|
| Maitre d'ouvrage délégué par la commune de Marcillac-Vallon | <b>SIEDA</b>  |
| Démarrage du projet   | <b>juin 2024</b>                                      |
| Durée prévisionnelle du projet                              | <b>1 an</b>   |
| Fin prévisionnelle des travaux                              | <b>Juin 2025</b>                                      |
| Contrats  | <b>PVD / ORT / BCO / CPAT</b>                         |
| Coût prévisionnel   | <b>95 000 € HT</b>                                    |
| Financeurs  | <b>ÉTAT</b>   |
| Partenaires   | <b>SIEDA</b>  |
| Objectif  | <b>RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE</b> |



### Financeurs / Partenaires

| Financeurs       | Subventions attribuées / Participations   |
|------------------|---|
| ÉTAT             | Dossier en cours de préparation   |
| SIEDA            | Dossier en cours de préparation   |
| MARCILLAC-VALLON | La participation sera indiquée après instruction de l'ensemble des dossiers ci-dessus |

## Présentation

La rénovation de l'éclairage public de Marcillac-Vallon est un projet qui s'étale sur 6 tranches.

Avant travaux, l'éclairage était à 80 % en sodium et plus de 40 % de ce dernier avait plus de 20 ans. Une petite partie existante est en LED à hauteur de 7 %.

Le but est de remplacer les 457 points lumineux de la commune d'une puissance moyenne de 100 W par un éclairage LED d'une puissance moyenne de 40 W dimmable. La tranche 1 à 3 ont déjà permis de remplacer 192 points lumineux.

Les luminaires remplacés sont également différents en fonction des localisations :

- Luminaire de type Exio (marque Rohl) pour les routes,
- Caro (marque Rohl) pour les lotissements,
- Light 803 (marque Neri) pour la partie centre historique et faubourg.

Dans le cadre de cette rénovation d'éclairage, l'ensemble des armoires électriques sont remplacées (en lien avec les normes de sécurité...).

Au final, les économies d'énergie seront de l'ordre de plus de 50% soit des réductions de consommation significatives et permettant également de réduire l'impact sur l'environnement.

Au fur et à mesure de l'exécution de chacune des tranches, l'intensité de la lumière pendant les périodes creuses de la nuit (23h à 5h) est modifiée (permettant ainsi de faire des économies supplémentaires).

**La tranche 4 concerne 124 points lumineux à remplacer.** Ils sont répartis dans les zones ci-dessous :

| Tranche 4  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maison France Service (2)</li> <li>- Partie faubourg, Avenue de Malvies et lotissement Las Loyes (29)</li> <li>- Zone artisanale du Cambou (1)</li> <li>- Lotissement des Plancats (26)</li> <li>- Parking du Pont Rouge (3)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vallée du Cruou et Avenue des Prades (15)</li> <li>- Lotissement Las Loyes (10)</li> <li>- Hameau et lotissement de Malvies (22)</li> <li>- Hameau de Baules (5)</li> <li>- Ecole Jean Auzel (8)</li> <li>-Quai du Cruou (3)</li> </ul> |

L'opération commencera en 2024, réalisée par le SIEDA, maître d'ouvrage délégué.

## Points forts

Réduire la consommation électrique de la commune,

Faire des économies budgétaires,

Moduler l'intensité de l'éclairage pendant la nuit (période creuse 23h à 6h),

Réduire l'impact sur l'environnement.

Contribuer à répondre à notre échelle aux objectifs nationaux et régionaux en matière de baisse de la consommations d'énergie et de la pollution lumineuse.



## Réalisation

MOE

EIFFAGE

ECLAIRAGE

EIFFAGE



## Intervention sur domaine public

ARRÊTÉ DE POLICE DU MAIRE (circulation – stationnement)

ARRÊTÉ DE VOIRIE (entreprise)

## Liens

Planning prévisionnel